L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 22 JUIN 1850.

Imprimé et publié par
HAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

JOURNAL OFFICIEL de l'Etat, du Conseil-Général du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Banque.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 22 JUIN.

AVIS aux Assesseurs des Taxes d'Etat.

☞ Les tableaux d'assessement sont prêts à être livrés, au bureau de ce journal.

LOIS DE 1850.

Les lois passées par la Législature, dans la session de 1850, ont été délivrées à l'Etat. Les personnes qui ont droit à un exemplaire, en qualité de membres du Sénat ou de la Chambre, de juges, greffiers, shérifs ou juges de paix, sont invitées à se présenter au bureau de ce journal où elles en prendront livraison sur leur reçu.

☞ L'Imprimeur d'Etat prévient aussi le public qu'il a reçu du Secrétaire d'Etat l'autorisation de vendre, pour le compte de l'Etat, les lois de 1850, à raison d'une piastre l'exemplaire broché.

NOUVELLES D'EUROPE.

La malle nous a transmis hier les journaux européens venus par le steamer *Canada*. Comme nous avons déjà publié un sommaire très satisfaisant des nouvelles, nous laisserons de côté aujourd'hui les avis ordinaires pour publier le remarquable discours de M. Thiers.

Nos dates de Paris vont jusqu'au 30 mai. L'article 3 de la loi électorale a été voté, le 29, à une majorité de 415 voix contre 178, tous les amendements ayant été écartés. A l'issue de la séance, deux honorables représentans, M. Bouvet et M. Roger du Nord, eurent ensemble quelques difficultés, se sont battus au pistolet. Aucun des combattans n'a été blessé.

Quarante-sept socialistes, faisant partie d'une société secrète, ont été arrêtés, le 29 mai, à Paris.

Le grand jury, après une enquête sur la violation des lois de neutralité de l'Union motivée par une descente sur les côtes de Cuba, a décidé que les personnes dont les noms suivent seront mises en jugement : Le général John A. Quitman, gouverneur de l'Etat du Mississipi, le juge E. Pendexter Smith, président de la Cour de Circuit du Mississipi, John Hendrickson, J. L. O'Sullivan, Théodore O'Hara, L. J. Sigur, le brigadier-général Donatien Augustin, commandant la Légion de la Louisiane, R. Wheat, T. T. Hawkins, J. F. Pickett, J. A. Hayden, W. H. Bell, N. J. Prince, P. Smith, A. Gonzales, et enfin le général Narciso Lopez, le commandant de l'expédition.

On assure que le grand jury a encore une longue liste de noms, et est sur le dossier de la Cour Fédérale sera surchargé de noms. Grande Dieu ! qu'y va-t-on donc en venir ! Le grand jury n'ignore assurément pas que lorsqu'il a tant d'accusés, il est fort difficile de trouver un seul coupable.

Et pour, que signifie cette plaisanterie de discuter la mise en jugement du gouverneur d'un Etat voisin ? Les Mississipiens vont bien rire de nous, si le général Quitman, qui ne se doute probablement pas de la mine qu'on lui fait, va bien se gausser de la Cour Fédérale siégeant à la Nouvelle-Orléans ! Pour que la Cour soit respectée, il faut qu'elle se tienne dans les bornes commandées par la raison. Il serait beau voir le général Quitman, gouverneur d'un Etat souverain, laisser-là ses éminentes fonctions pour venir se livrer à la Cour Fédérale siégeant à la Nouvelle-Orléans !

DISCOURS DE M. THIERS.

Le discours de M. Thiers que nous publions aujourd'hui a été puisé dans le *Journal des Débats* qui, par l'attitude qu'il a prise et la position qu'il occupe, était plus que tout autre feuille parisienne, intéressée à n'en omettre aucune des parties importantes. Nous regrettons que nos colonnes ne nous permettent pas de publier tout le discours en une seule fois; nous avons été obligés de le diviser afin de ne pas trop surcharger le journal; l'autre moitié paraîtra lundi.

Voici comment le *Journal des Débats* apprécie le discours de M. Thiers :

Après l'admirable discours aujourd'hui prononcé par M. Thiers, au milieu des bouleversements les plus ardents de l'Assemblée Nationale, au tout cri de colère des propriétaires, des cultivateurs, d'honnêtes artisans, de bourgeois, de travailleurs véritables qui ne veulent demander qu'à leur activité et à leur vertu civiques les moyens de vivre et d'élever honorablement leurs familles, ne sent pas que le temps est enfin venu de demander pour toutes les hypocrisies, de remettre toutes choses dans leur véritable jour, et de nommer les vices, les crimes, les lâchetés partout où ils sont, ou sous le masque des sociétés secrètes, et des conspirations, sous des extravagances socialistes, si tout ce qui a en France la moelle flexible et le sang généreux ne reconnaît que quelque chose que parmi tant d'autres et par son mérite, ne comprend pas qu'il faut désormais former une véritable ligue du bon public contre les grands hommes de la rue, contre les chevaliers de la rue, aux lances, contre ces convoitises aliénées dans les masses sans nom qui agitent nos grandes villes et a qui l'on a fait croire que l'homme pouvait vivre ici bas sans travailler et en demandant son pain à la munificence d'un budget sorti on ne sait d'où, produit on ne sait comment, où ! alors ce n'est pas la république, ce n'est pas telle ou telle forme de gouvernement qui est perdue en France, c'est la cause sociale, c'est la cause de l'ordre, car c'est elle qui n'aura pas eu le courage de ne pas mourir.

Ce que nous admirons dans le discours de M. Thiers, ce n'est pas l'ironie fine, la verve irresistible, l'éloquence, l'émotion, la présence d'esprit et toutes ces grandes qualités oratoires qu'il ont soutenu la tribune pendant deux longues heures, malgré l'épuisement visible de ses forces physiques, en dépit des violences, des interruptions inconvenantes, et, il faut bien le dire, hélas! des grossièretés sans pudeur qui faisaient a tout instant explosion sur les sommets de la Montagne; ce que nous admirons surtout, ce qui nous remplit d'espoir, c'est l'acte lui-même. Sans doute c'était un spectacle pénible que de voir une des gloires de notre pays, un homme qui ne doit sa haute position qu'à son talent, qu'à la loyauté de sa vie et à son énergie, être complètement dévouée aux grands intérêts publics, pourvoyeur par les classes insolentes de grands citoyens dont la France sait à peine les noms; mais c'était aussi un juste sujet d'espérance pour ceux qui aiment encore leur pays et ne veulent pas désespérer de son avenir, que de voir l'un des chefs éminens de la majorité se lancer si bravement dans la mêlée, exposer si sincèrement les perils de la situation, dire sans l'ironie et sans crédulité trop confiante les remèdes qu'on peut lui appliquer, décrire avec tant de modèle les limites où il doit s'arrêter, proclamer si hautement les droits de cette légitime qui a été faite contre nous, n'ai qu'il est de notre honneur de subir, et adresser enfin à tous les gens de cœur, à tous ceux qui respectent leur pays et le [illegible] pas comme une vile matière destinée à faire les frais de leurs expériences anti-sociales, cet appel auquel vous devez répondre vous tous qui avez quelque souci de l'honneur national et quelque amour de la patrie, vous tous qui avez des familles à élever, à établir, à défendre !

Le *Siècle* tient un tout autre langage; écoutez le :

M. Thiers a dépassé aujourd'hui toutes les prévisions de ses adversaires; il a donné triomphalement raison aux hommes qui, dès le premier jour, n'ont pas hésité à le combattre parce qu'il leur était apparu calme comme l'ennemi le plus dangereux pour la liberté, la prospérité, la grandeur du pays, et cela malgré la haute position qu'il avait pu acquérir, malgré les quelques semblans de patriotisme dont il s'était affublé pour les besoins de son ambition.

M. Thiers a été ramassé dans les égouts de l'histoire toutes les infamies qu'à différentes époques, sous différentes constitutions on peut toujours reprocher à une classe quelconque de la société, et puis il a dit : "Toutes ces ignominies, c'est un être collectif qui les a commises, ce n'est pas un être collectif, je ne l'appelerai pas peuple, je l'appellerai *multitude*; et je dirai, quitte à demeurer au dernier de l'histoire, que c'est la multitude qui tourmenta Auguste, qui appuyait Néron, qui nommait Galba, qui sacrifiait Vitellius, qui assassinait Bailly, qui attachait au cou de la statue de Pompée une corde infâme pour la traîner dans la boue."

Le discours de M. Thiers n'en est pas moins un admirable discours, quelle que soit d'ailleurs l'opinion que l'on peut avoir sur la constitutionnalité ou l'opportunité du projet de loi qu'ont présenté les ministres de Louis-Napoléon.

DEPART QUOTIDIEN POUR MANDEVILLE, COVINGTON, etc.—Nous apprenons que les propriétaires de la ligne de bateaux à vapeur entre Milneburg et Covington, se proposent d'organiser incessamment deux départs par jour. Le *Leonora*, qui subit en ce moment des réparations indispensables, quittera le wharf, à l'extrémité du chemin de fer, tous les jours après l'arrivée du convoi de une heure. Dès que ce bateau sera prêt à commencer ses voyages, le *Jenny Lind* partira de son côté toutes les après-midi, après l'arrivée du train de quatre heures. De cette façon, il y aura par jour deux départs pour Covington, Mandeville, Madisonville, Lewisburg, etc. Le *Jenny Lind* sera de retour au chemin de fer le matin assez tôt pour le départ du convoi de huit heures.

Les deux bateaux dont nous parlons plus haut offrent aux voyageurs toutes les commodités possibles. Rien n'a été épargné pour assurer le comfort et le bien-être des passagers. Nous ne recommanderons même pas les capitaines au public; ils sont trop connus. Nous dirons seulement qu'il serait difficile d'être à la fois plus courtois et plus obligeans.

Nous apprenons avec un vif plaisir qu'un grand nombre d'amateurs de musique ont invité M. Cha Wynen à donner un second concert au Lyceum Hall, avant de quitter notre ville. Cet artiste distingué s'est rendu avec empressement à cette démarche flatteuse, et un grand festival vient d'être organisé, par souscription, pour mercredi prochain, 26 courant. Le comité d'arrangement a déjà mis des listes en circulation et l'on nous assure qu'elles se remplissent rapidement.

Tout fait espérer que cette soirée sera la solennité de la saison; MM. Duloc et Scott, avec une générosité toute artistique, ont offert à cette occasion leur concours gratuit qui a été accepté avec empressement.

P. S.—La correspondance échangée entre quelques honorables citoyens de notre ville et M. Wynen vient de nous être remise : elle est insérée dans une autre partie de nos colonnes. Le concert aura positivement lieu mercredi prochain.

CONGRES.

SENAT, 13 *juin*.—Le Sénat reprend la délibération sur le bill du compromis. La motion pendante est celle de M. Turney pour retrancher du projet de loi tout ce qui a rapport au Texas. M. Webster combat cette motion et maintient que les Etats-Unis ont non seulement le droit d'intervenir entre le Texas et le Nouveau-Mexique, mais doivent l'exercer pour le bien général.

M. Seward dit que le Texas n'a aucun droit au Mexique.

Une discussion générale s'engage entre MM. Clemens, Clay, Foote, Seward, Turney, et Benton. Une altercation personnelle s'élève entre ce dernier et M. Clay.

Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRESENTANS—La Chambre se constitue en comité général pour délibérer sur la question de Californie. La proposition de M. Green pour l'extension de la ligne du compromis du Missouri est discutée par MM. Stephens, Wentworth, McLane, Bocock, Fetherston, Meade, Hilliard et Hubbard. La proposition est repoussée par 89 voix contre 78.

La Chambre s'ajourne.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Le steamer anglais *Thames* est arrivé à Mobile mercredi dernier, venant de Vera-Cruz. Il avait à bord plus de trois cent mille piastres en espèces et 400 balles de cochenille.

La goélette de guerre américaine *Flirt*, commandant Tierraud, est partie de Vera-Cruz le 13 pour Laguaira.

Les journaux du Mexique annoncent que tout est tranquille à l'intérieur. Le choléra continue à exercer ses ravages à Mexico. Des sociétés charitables se sont formées pour porter secours aux pauvres et aux indigens. Une des premières victimes du fléau a été un avocat très distingué de la capitale, don Mariano Otterro.

La conduite de Guanajuato est arrivée à Mexico avec un million de piastres.

La petite vérole s'est déclarée dans l'Etat de Tamaulipas.

Les indiens ont fait leur apparition entre Camargo et Guerrero. Le gouvernement de Tamaulipas fait marcher contre eux des forces.

On parle beaucoup des mines d'or et d'argent de Sonora.

On a éprouvé, le 30 avril, dans le Nuevo Leon, une forte secousse de tremblement de terre.

La ville de Carmen, à Laguna, a été encore ravagée par l'incendie. Quarante-sept maisons ont été réduites en cendres. C'est le 5 de ce mois que le sinistre a eu lieu.

Le remède souverain a été, dit-on, découvert au Mexico contre le choléra, c'est le *Rais des Indis* (racine indienne). Les cures les plus merveilleuses ont été opérées au moyen de cette racine. (Pourquoi nos médecins n'en feraient-ils pas l'expérience ici, dans le cas où le choléra se déclarerait de nouveau parmi nous ?)

CAROLINE DU NORD—Les whigs de la Caroline du Nord se sont réunis dernièrement en Convention et ont désigné le gouverneur Manly comme candidat à la réélection.

LE BILL DE COMPROMIS A NEW-YORK — Il circule à New-York une pétition en faveur du bill de compromis présenté par le comte des Treize. Cette pétition a déjà plus de 20,000 signatures.

CRIME LOCAL.

PREMIERE COUR DE DISTRICT. — M. Moncrazes a ainsi traité jour la Première Cour de District une plainte en arrestation contre le nommé Robert Soul, déclarant que ce dernier était atteint de folie et qu'il était dangereux de le laisser au pleine liberté. L'affaire s'appelle ainsi. Le jury ayant ce que la preuve que Soul était réellement fou a ordonné qu'il fut conduit à l'hôpital des aliénés de la Pelagie.

PREMIERE MUNICIPALITE.—Peter Dryson, Ned Clem et J. Cornelius, homme de couleur, ont été traduits hier devant le recorder Genois sous la prévention de vol. L'examen a été difficile. L'enclave Jolon, appartenant à M. Cusack, a été arrêté sous une accusation de vol.

SIXE COUR DE DISTRICT—Dans l'affaire du Bureau des Inspirations contre la Municipalité No 1 la Cour a rejeté un une demande en nouvelle audition de cause, que la loi crée la Commission de Liquidation est inconstitutionnelle, et qu'en conséquence la chose d'amortissement. La Cour maintient donc sa première décision, et il ne reste plus qu'à interjeter appel devant la Cour Suprême.

BLESSURES—La femme Emely Mayfield a été arrêtée par la police de la Deux Municipalité sous la prévention d'avoir blessé d'un coup de couteau le nommé Henry Shadrick. Celui-ci est en ce moment à l'hôpital dans un état fort critique. La femme Mayfield a été écrouée.

VOLS—Jane McClure *dite* Scotter et J. Woll, accusés de vol, comparaissaient hier devant le recorder Caldwell, sous l'inculpation de vol. Leur examen a été différé.

—L'affaire de J. Martin et Boyer, accusés de parjure et d'escroquerie, sera appelé dans quelques jours devant le recorder Genois. L'instruction mettra, dit-on, en relief des détails fort curieux.

—Théobald Fritz, accusé de vol, a été envoyé devant la Première Cour de District

—Deux enfans, G. Harris et J. Griffin, arrêtés sous l'inculpation de vol, ont été interrogés par le recorder Caldwell et envoyés à la maison de refuge.

DU THEATRE A L'EGLISE.

Mort de Bernard. — Une nouvelle Eglise.

Il y a trois mois un vétéran de la scène venait le cœur palpitant de larmes, la tête penchée, le regard voilé annoncer au public ses adieux et sa retraite définitive. Plus de quatorze lustres avaient passé sur sa tête au front formidable de la triple révolution française et rien n'avait détourné de son but le comédien que la mort vient de coucher sous la terre. Bernard, notre bon et excellent Bernard, du Théâtre d'Orléans, vient de mourir, loin de la patrie, loin des siens, loin de ses amis, et de cette [illegible] tronque regrettée, toujours si belle, surtout lorsque, dans l'exil, on souffre loin d'elle!

Si on conférait de la presse louisianaise savaient tous les souvenirs qui se rattachent à cette vie si bien remplie, nul doute qu'ils eussent, avant moi, parlé de cette mort récente. Nour dirons seulement que Bernard était un de ces artistes dont la vie est pleine de pages glorieuses. Sous le roi Jérôme, il dirigeait le théâtre d'Hesse-Cassel; puis il gouverna l'Odéon et l'Opéra comique de Paris, le grand théâtre de Marseille et celui de Bruxelles. Son plus beau titre comme directeur, celui que n'oublieront jamais les artistes, c'est de nous avoir, le premier en France, revélé le Fanchonnette, cette admirable [illegible] qui tantôt arrêta l'Odéon sur le penchant de la décadence....

Quand vint [illegible] l'infortuné Bernard vint [illegible] hospitaliser sous nos talens, et là, [illegible] ses échos, il vit se succéder les années [illegible] de l'amitié de ses camarades et de l'estime du public. Nous ignorons les détails de sa fin, mais celle-ci a dû être la mort du sage.

....Le soir d'un beau jour.

La tombe, cet asile que l'Eglise mêle de ses dernières prières, amène avec elle les idées religieuses nous pensons donc que nos lecteurs nous permettront de passer du Théâtre à l'Eglise et leur signaler un fait qui se passe parmi notre population catholique.

Chacun de nous a vu au moins une fois les villages qui bordent les rivages du lac; bien des cœurs de vingt ans, bien des voix tremblantes ont bondi de plaisir ou frémi d'espérance, sous les épais ombrages de Mandeville, ce riche manteau de verdure que M. Marigny a détaché de son domaine de Pontalebleau. Mandeville a eu ses jours de splendeur et ses jours de décadence, mais ce que la richesse oisive ou la jeunesse turbulente n'avait point fait au temps de l'hôtel Davis, l'activité laborieuse, l'amour de l'ordre, le sentiment religieux vont le faire, et dans deux mois le village aura son église : alors plus d'une famille qui désignait les bords du Bayou Cassaing, n'aura plus la même répugnance, et la petite ville naissante verra s'accélérer sa prospérité et surtout sa population.

L'entreprise à laquelle nous faisons allusion, est périclité peut-être si quelques femmes intelligentes n'avaient voulu patronner l'œuvre et activer énergiquement. Aussi une liste de souscription a été ouverte par leurs soins pour compléter la somme déjà recueillie à Mandeville, et cette liste est en ce moment en ville, sous la direction éclairée de dames appartenant aux premières familles de la Louisiane. Grâce à ce concours, la construction de l'église va commencer sous peu de jours et déjà d'un côté [illegible] la [illegible] sous laquelle sont placées l'[illegible] [illegible].

DEPART QUOTIDIEN POUR MANDEVILLE, COVINGTON, etc.—Nous apprenons que les propriétaires de la ligne de bateaux à vapeur entre Milneburg et Covington, se proposent d'organiser incessamment deux départs par jour. Le *Leonora*, qui subit en ce moment des réparations indispensables, quittera le wharf, à l'extrémité du chemin de fer, tous les jours après l'arrivée du convoi de une heure. Dès que ce bateau sera prêt à commencer ses voyages, le *Jenny Lind* partira de son côté toutes les après-midi, après l'arrivée du train de quatre heures. De cette façon, il y aura par jour deux départs pour Covington, Mandeville, Madisonville, Lewisburg, etc. *Le Jenny Mind* sera de retour au chemin de fer le matin assez tôt pour le départ du convoi de huit heures.

Les deux bateaux dont nous parlons plus haut offrent aux voyageurs toutes les commodités possibles. Rien n'a été épargné pour assurer le comfort et le bien-être des passagers. Nous ne recommanderons même pas les capitaines au public; ils sont trop connus. Nous dirons seulement qu'il serait difficile d'être à la fois plus courtois et plus obligeans.

La baie St-Louis prie pour patronne *Notre Dame de Grace*; quelques personnes ont pensé à choisir *Notre Dame du Lac*. Quant à nous, ce n'est point cette invocation que nous choisirions; il nous semble que ce qu'il faut à la nouvelle Eglise c'est un de ces nous heureux qui rappellent les souvenirs tranquilles, les vertes tapis, les riches ombrages de la rive du lac Pontchartrain, un nom gracieux comme les charmantes femmes qui travaillent activement à compléter la somme nécessaire pour cette œuvre pieuse. Donc, selon nous, il faut à Mandeville mieux que Notre Dame du Lac. A cette rive aimée qui le ciel a couronnée de verdure et de fleurs, à Mandeville qui porte à son vert corsage la blanche corolle du magnolia, qu'importe la indienne qui baigne ses pieds dans le lac, à la paienne insouciente qui sera chrétienne demain en arborant la Croix, il faut une patronne au nom frais et parfumé comme les grands magnolias qui abriteront son temple, un nom qui rappelle les belles marraines qu'aura Mandeville, un nom qui éveille tous les doux sentimens, un nom que nous oserons indiquer à Mme F.... elle-même, dit-elle, y voir une allusion que nous avons pensée peut-être, un nom que les femmes accueillent toujours avec un sourire, celui de *Notre Dame des Fleurs!*

JACQUES DE R....

DISCOURS DE M. THIERS SUR LA LOI ELECTORALE.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 24 Mai.

M. Thiers—Messieurs, l'honorable orateur qui m'a précédé à cette tribune nous adressait une sommation, c'était d'apporter ici, le plus tôt possible, les raisons de la loi. Il me semble que déjà il en a été apporté à cette tribune de bien fortes et de bien décisives.

Je vais essayer, cependant, de répondre le plus tôt possible, et, comme on le disait hier, en empruntant le langage d'un socialiste célèbre, *par la ligne droite*. C'est pour remplir plus tôt cet engagement que je n'oserai pas de représailles dont on m'a bien donné le droit; car si j'avais de cette manière que, dans une occasion mémorable, j'adressais à M. Ledru-Rollin, qu'on donne à ses adversaires des libertés égales à celles qu'on prend avec eux, je pourrais en mon nom et au nom de mes amis, prendre de grandes libertés à l'égard de nos adversaires. Mais je l'avoue, je me tiens, et je tiens tous nos amis pour suffisamment vengés par les nobles paroles de M. de Montalembert de cette littérature vaine, déclamatoire, née de la corruption des esprits, et qui était bien digne de devenir la langue de la démagogie. (Applaudissemens vifs et prolongés sur les bancs de la majorité.)

Pour moi, partisan obstiné de ce qui est simple et sérieux, je n'ai jamais éprouvé le plaisir, ou le besoin, je le dirai plus de l'attaquer, mais même de lui répondre; je continuerai à suivre mon goût, à moins que les attaques ne deviennent des offenses; autrement je passerai à côté d'elle, et j'irai au sérieux, au but; le but, c'est la loi.

A droite : Très bien ! très bien !

M. Thiers—La loi, Messieurs, il faut pour la bien connaître exposer les intentions et les moyens dont elle s'est servie.

Quant à ses intentions, M. le ministre de l'intérieur vous a dit hier qu'elle n'était pas une volonté de parti imposée au gouvernement; il a noblement, courageusement revendiqué la responsabilité qui lui appartenait, et nous y avons applaudi, car nous sommes heureux d'avoir le gouvernement, non pas à notre suite, mais à notre tête, se faire le chef de la guerre du bien. Tant qu'il se mettra à notre tête résolument et vaillamment, il pourra compter sur nous comme sur des soldats dévoués, dévoués et, j'ose le dire, intrépides. (Vifs assentiment à droite.)

La loi est sur le concert des pouvoirs, et c'est ce qui rend le gouvernement possible dans les pays libres, c'est cet acte du concert, cette loyauté, cette ardeur à ne pas se laisser entraîner à la violence de l'un imposée à l'autre. Nous marchons de concert, a-t-on les uns des autres, avec le même dévouement, avec les mêmes intentions.

Ces intentions, je vous les ai dites. Nous sommes convaincus que le danger est réel, qu'il est imminent; nous voudrions bien pouvoir nous dire à nous-mêmes, avec quelque sérieux, que c'est une illusion; nous voudrions bien n'être pas dupes de mensonges ayant peur; mais nous craignons de n'être que des hommes prévoyans et qui, peut-être, se font une illusion, celle de ne pas croire assez à toute l'étendue du mal.

Messieurs, on nous dit tous les jours que la loi est une des deux élections du 10 mai et du 28 avril; Messieurs, cela n'est pas exactement vrai; mais c'est vrai à un certain degré; j'en conviens. Oui, le danger nous était plus net. Je ne m'étais pas converti, comme on me l'a fait dire mensuellement, au suffrage universel; car si, depuis deux ans, je me suis résigné à beaucoup de choses, je ne me suis converti à aucune.

M. Mathieu (de la Drôme) : Excepté aux jésuites! (Rires divers).

M. Thiers—Ne nous aimons, ni moi, moi-même étonné d'semble les dangers du suffrage universel tel qu'il est organisé aujourd'hui en France; mais savez-vous ce qu'ont fait ces deux élections ? c'est de donner au danger une évidence telle, que cette évidence est devenue l'appui unique de la loi.

En puisqu'on parle de ces deux élections permettez-moi avec tous les égards dont je me m'écarterai jamais envers des candidats élevés, mes très chères, et dont l'un, a cette tribune, nous a donné l'exemple de la plus parfaite convenance, permettez-moi de discuter un moment ces deux élections, et vous ne pouvez pas m'en empêcher, vous qui les regardez comme la cause de la loi. (Parfaite convenance !)

En bien ! examinons ces deux élections, et voyons si le danger qu'elles révèlent est une illusion de vieux jurés.

Commençons par la première, celle du 10 mars.

Quel a été le motif qui a fait choisir le candidat ? Certainement, je comprendrai parfaitement qu'on l'ait choisi pour son talent, pour son honnêteté, et, et accusant nos vices sans d'hypocrisie, commençons par ne pas être hypocrites nous-mêmes. Pour quel motif a-t-on choisi l'honorable M. de Flotte ? Je n'adresse à la majorité de la Chambre aucune [illegible] ; il a pu faire certain, c'est que l'honorable M. de Flotte a figuré dans les journées de juin, de quel côté était-il ? Etait-il de ce côté-ci, du côté du général Cavaignac ou de l'autre côté qui a pu se prétendre, à chose d'amortissement. La Cour maintient donc sa première décision, et il ne reste plus qu'à interjeter appel devant la Cour Suprême.

BLESSURES—La femme Emely Mayfield a été arrêtée par la police de la deuxième Municipalité sous la prévention d'avoir blessé d'un coup de couteau le nommé Henry Shadrick. Celui-ci est en ce moment à l'hôpital dans un état fort critique. La femme Mayfield a été écrouée.

VOLS—Jane McClure *dite* Scotter et J. Woll, accusés de vol, comparaissaient hier devant le recorder Caldwell, sous l'inculpation de vol. Leur examen a été différé.

—L'affaire de J. Martin et Boyer, accusés de parjure et d'escroquerie, sera appelé dans quelques jours devant le recorder Genois. L'instruction mettra, dit-on, en relief des détails fort curieux.

—Théobald Fritz, accusé de vol, a été envoyé devant la Première Cour de District

—Deux enfans, G. Harris et J. Griffin, arrêtés sous l'inculpation de vol, ont été interrogés par le recorder Caldwell et envoyés à la maison de refuge.

DU THEATRE A L'EGLISE.

Mort de Bernard. — Une nouvelle Eglise.

Il y a trois mois un vétéran de la scène venait le cœur palpitant de larmes, la tête penchée, le regard voilé annoncer au public ses adieux et sa retraite définitive. Plus de quatorze lustres avaient passé sur sa tête au front formidable de la triple révolution française et rien n'avait détourné de son but le comédien que la mort vient de coucher sous la terre. Bernard, notre bon et excellent Bernard, du Théâtre d'Orléans, vient de mourir, loin de la patrie, loin des siens, loin de ses amis, et de cette [illegible] tronque regrettée, toujours si belle, surtout lorsque, dans l'exil, on souffre loin d'elle!

Si on conférait de la presse louisianaise savaient tous les souvenirs qui se rattachent à cette vie si bien remplie, nul doute qu'ils eussent, avant moi, parlé de cette mort récente. Nour dirons seulement que Bernard était un de ces artistes dont la vie est pleine de pages glorieuses. Sous le roi Jérôme, il dirigeait le théâtre d'Hesse-Cassel; puis il gouverna l'Odéon et l'Opéra comique de Paris, le grand théâtre de Marseille et celui de Bruxelles. Son plus beau titre comme directeur, celui que n'oublieront jamais les artistes, c'est de nous avoir, le premier en France, revélé le Fanchonnette, cette admirable [illegible] qui tantôt arrêta l'Odéon sur le penchant de la décadence....

Quand vint [illegible] l'infortuné Bernard vint [illegible] hospitaliser sous nos talens, et là, [illegible] ses échos, il vit se succéder les années [illegible] de l'amitié de ses camarades et de l'estime du public. Nous ignorons les détails de sa fin, mais celle-ci a dû être la mort du sage.

....Le soir d'un beau jour.

La tombe, cet asile que l'Eglise mêle de ses dernières prières, amène avec elle les idées religieuses nous pensons donc que nos lecteurs nous permettront de passer du Théâtre à l'Eglise et leur signaler un fait qui se passe parmi notre population catholique.

Chacun de nous a vu au moins une fois les villages qui bordent les rivages du lac; bien des cœurs de vingt ans, bien des voix tremblantes ont bondi de plaisir ou frémi d'espérance, sous les épais ombrages de Mandeville, ce riche manteau de verdure que M. Marigny a détaché de son domaine de Pontalebleau. Mandeville a eu ses jours de splendeur et ses jours de décadence, mais ce que la richesse oisive ou la jeunesse turbulente n'avait point fait au temps de l'hôtel Davis, l'activité laborieuse, l'amour de l'ordre, le sentiment religieux vont le faire, et dans deux mois le village aura son église : alors plus d'une famille qui désignait les bords du Bayou Cassaing, n'aura plus la même répugnance, et la petite ville naissante verra s'accélérer sa prospérité et surtout sa population.

L'entreprise à laquelle nous faisons allusion, eut périclité peut-être si quelques femmes intelligentes n'avaient voulu patronner l'œuvre et activer énergiquement. Aussi une liste de souscription a été ouverte par leurs soins pour compléter la somme déjà recueillie à Mandeville, et cette liste est en ce moment en ville, sous la direction éclairée de dames appartenant aux premières familles de la Louisiane. Grâce à ce concours, la construction de l'église va commencer sous peu de jours et déjà d'un côté [illegible] la [illegible] sous laquelle sont placées l'[illegible] [illegible].

Nouvelle-Orléans, 20 juin.

Monsieur CHARLES WYNEN,

Monsieur,—Nous venons vous offrir nos sincères félicitations sur l'immense succès que vous avez obtenu à votre concert de mardi dernier.

Le plaisir que nous avons éprouvé en entendant un violoniste de votre valeur, et le surprise que nous a occasionné votre habileté sur cet instrument curieux et difficile, que vous nommez *Violon à Ne forme*, nous ont engagé à faire une démarche auprès de vous pour vous prier de vous faire entendre encore une fois en public, avant votre départ pour le Nord.

Nous désirons profiter de cette occasion pour vous témoigner tout l'estime que nous professons pour vous et que vous montrez, comme artiste distingué et comme homme de bonne compagnie.

Agrées, Monsieur, etc.,

Jos. P Kennedy,	J Claiborne,		
G Boyer,	G Collignon,		
E Dubrueg,	R M Carter,		
R H McNeil,	J R McMurdo,		
Destour Fourcher,	J H Caldwell,		
E Johns,	R H Crosby,		
Jos Curtis Jr.,	W E Kennedy,		
John Winthrop,	L Gabriel,		
Wm P Mayo,	E A Tyler,		
A Schramm,	Junius Beebe,		
E Durant,	J W Duncan,		
Albert Fabre,	A Casange.		

Nouvelle-Orléans, 20 juin 1850.

Messieurs,

Je vous remercie de tout cœur des expressions flatteuses que vous m'adressez dans votre lettre de ce jour.

Je suis profondément reconnaissant envers le public de la Nouvelle-Orléans pour l'accueil bienveillant qu'il m'a fait à mon concert de mardi dernier. La réputation proverbiale du goût musical des habitans de votre ville, rend surtout les marques de satisfaction qu'elle me prodiguent d'une valeur inestimable pour un répertoire artistique aux Etats-Unis.

Je me rends avec empressement, Messieurs, au désir que vous me manifestez et j'aurai l'honneur de paraître de nouveau devant vous mercredi prochain au Lyceum Hall. Croyez, Messieurs, que je ne serai pas moins sensible à votre sympathie que je suis actuellement reconnaissant de votre sollicitude digne du public orléanais.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien agréer votre obéissant serviteur,

CHARLES WYNEN.

A MM. Kennedy, Poucher, Curtis, Winthrop et autres signataires.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

—EXPÉDIÉS—

Navire United States, Robinson, pr Trieste.
Mad of Orleans, Dennis, pr New York
Queen, Daly, pr New York
Fancoil Hall, Sears, pr Dover.
Gowyn, Jones, Liverpool, Navy Yard.
Brick Telegraph, Young, pr Chagres.

—ARRIVÉS—

Navire Holyoke, Paine, parti pour le Havre, de retour en détresse
Barque Clarinke, Getty, de Charleston
St Marys, McMullen, de Boston.
Barcelle, Pupes, de Tampico
Goelette Victoria, Porter, d'Apalachicola
Corvette R H Green, Smith, de Key West.

—STEAMES.—

Caddo, Graham, de Shreveport.
Arizona, Hunter, de Mobile.
Jas L Day, Bates, de Mobile.
Banner of Attakapas, Smith, St Martinville.

Au bas du fleuve et montant :

Barque May Flower, Johnson, 10 jours, de New-York.

(*Par le Télégraphe du Balize.*)

Vendredi, 21 juin, 5 à P. M.

Le brick Josephine, en 54 jours de Tampico, vient d'arriver ici, à la consignation de F. de Fuentes & Co.

—MEMORANDA.—

NEW-YORK, 13 juin—Expédié, navire Thomas, Parker, pour la Nile-Orléans, arrivé, navire Northerner, Sullivan, de la Nile-Orléans.

BOSTON, 12 juin—Expédiée, barque Oswado, Emery, pour la Nile Orleans.

PORTS ÉTRANGERS.

Par le steamer Canada.

Liverpool, 27 mai—Arrivé, Argyle, Brockelbank, de Boston; 28, Lady Constable, Dawson, de Orbit, Larkin, de, 30, Jessica, Hayes, de, Fenny Russell, de, 31 Chat, Johnson, de Florida, Hughes, de Sylvester, Hunter, de Ann, Nash, Portland, 31, Margaret, Blanchard, de, Superior, Boyer, de Paris, 30, Unanosco, Brown, pr la Nile-Orléans. Hull, 27 Fidelity, Spence, de—Charleston. Cork, 27 Thompson, et Astoria, Jenkins, partant le 5 juin.

A la hauteur de Bonchaff, St—Soudan, Thomas, de Mobile—Liverpool.

Glasgow, 29—Arrivé, Heland, Auld, et British Princess, Crawford, de la Nile-Orléans.

Cromstadt, 24 mai—Arrivé, Urendal, de la Nile-Orléans.

Havre, 20—Arrivé, Tirrel, Gerner, de la Nile-Orléans.

Marseille, 26 mai—Parti, Ohio, Brandstedt, pour la Nile-Orléans.

Boston, 22 mai—Arrivé, Kedron, Corney, pour la Nile-Orléans.

AVIS IMPORTANT

Consulat de France à la Nouvelle Orléans.

LE SOUSSIGNÉ, Consul de la République Française à la Nouvelle-Orléans, prévient le public de ne point accepter ni payement ni négocier les quinze billets de la Banque de France de cinq *cents francs* émis au portant les dates inférieures et numérotés comme suit :

Paris—11 mars	1847	(N	34	—628)
— — 5 septembre	1844	(W	30	—504)
—11 mars	1847	(V	34	—374)
— 5 septembre	1844	(A	30	—573)
—25 novembre	1845	(X	32	—126)
—11 mars	1847	(L	34	—687)
—22 février	1844	(R	29	—558)
—11 mars	1847	(W	34	—644)
—27 novembre	1845	(M	34	—361)
—11 mars	1847	(X	34	— 42)
— 5 septembre	1844	(B	30	—962)
— 5 mai	1846	(	33	— 131)
—11 mars	1847	(X	34	—258)
—28 mai	1846	(B	33	— 20)
— 5 septembre	1844	(A	30	—116)

Ces billets ont été saisis sur les bureaux de M. l'Inspecteur et M. Ferdinand Lehut arrivant à la Nouvelle-Orléans, lorsque ils ont été remis par le bureau du Marshall des Etats-Unis à la sûreté de la douane d'Orléans et proviennent d'un vol fait non à l'Hôtel d'Orléans à Paris, le 15 mars 1850, par des dits *Fils-aux*, et *de Armbrand*, lorsque du résultat d'un mandat d'arrêt délivré par l'autorité compétente du royaume et transmis à la sûreté c'est le ministère des affaires étrangères de la République qui.

Par acte par devant Alexandre Antoine Rondeau notaire public, fut et passé à la passion de parents de cette ville, le 19 mai 1848 les dits Archembaud et Valentine ont fait nommer mon dit lotiste de pour le remettre comme de [illegible] transfert